

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-18 CREATION D'UNE REGIE POUR LA FACTURATION DES APPORTS DE DECHETS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIE

La mise en place de la facturation des dépôts de déchets des professionnels en déchèteries nécessite la création d'une régie de recettes pour encaisser les sommes relatives à l'achat des cartes prépayées.

Monsieur le Percepteur de Pauillac a été consulté et a donné son accord à la création de cette régie de recettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, près avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de créer une régie de recettes afin de pouvoir encaisser le règlement des professionnels relatif à la facturation des dépôts de déchets en déchèteries.

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

Le Président,
Gérard DUBO



Acte à classer

DL11-17_03-18

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pré-évalué	Prés-évalué	En attente retour Préfecture	En Att. royal	Classé

Numéro FAST : NOU_1_2011-04-25 108-42-26.00 (0038890754)

Numéro unique de l'acte : 334-343301447-20110325-DL11-17_03-18-DE (Voir l'annexe de l'acte associée)

Objet de l'acte : *Création d'une règle pour la facturation des appels de déchets des professionnels en déchèterie*

Date de décision : 25/03/2011

Nature de l'acte : Démocratie

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte : Décret n° 1187 2011-03-03 PDF

Préparé	Le 25/03/11 à 08:00	Par <u>IMBRIALIS Aurélie</u>
Transmis	Le 25/03/11 à 08:47	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 25/03/11 à 08:50	

